

Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

<u>Tél</u>: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

<u>Mail</u>: <u>cfdt@cfdtpenit.org</u> Site: <u>www.cfdtpenit.org</u>

Douai, le 25 Octobre 2021,

PROPOSITIONS DE LA CFDT

FUSION DES GRADES C.E.A

FUSION DES GRADES DE SURVEILLANT(E).ES / SURVEILLANT(E).S BRIGADIER

La CFDT Propose 12 échelons et un 13ème exceptionnel qui permettra aux agents d'avoir une perspective d'évolution de fin de carrière.

Indice majoré de 340 à 530.

• Indice majoré de début de carrière (élève) à 340, équivalent au SMIC actuel ! Pour rendre attractif notre métier.

SMIC : le gouvernement par décret 2021-1270 du 29/09/2021 effectue le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique : L'indice minimum majoré 340 (brut 367).

La rémunération brute d'un fonctionnaire occupant un emploi à temps complet ne peut pas être inférieure au montant du Smic brut, soit 1 589,47 €.

- 5ème échelon de surveillant, passage à la distinction de surveillant principal, pour une visibilité sur le terrain (connaître les anciens).
- 8ème échelon, passage au grade de Brigadier
- 10ème échelon, proposition de passage au grade de premier surveillant sur dossier (constitution d'une commission locale avant validation CAPI).

FUSION DES GRADES DE 1^{ER} SURVEILLANT(E).ES / MAJOR

Dans la suite logique d'évolution de carrière et une vraie réévaluation salariale dans la catégorie du Corps d'Encadrement et d'Application. La fusion des grades de 1^{er} surveillant et Major est inévitable.

La CFDT Propose 8 échelons et un 9ème exceptionnel qui permettra aux agents en fin de carrière de continuer à travailler avec une perspective d'évolution. Indice majoré de 445 à 595.

- Indice majoré début de 1^{er} Surveillant à partir de 445
- 5^{ème} échelon de surveillant passage au grade de Major.

SURVEILLANT / SURVEILLANT BRIGADIER PROPOSITIONS

		DAP	CFDT
Echelon	Durée	Indice Majoré	Indice Majoré
Élève	6 mois	313	340
Stagiaire	1	313	340
1	1	335	353
2	2	343	366
3	2	360	379
4	2	378	392
5	2	388	405
6	2	401	418
7	2	415	431
8	2	430	455*
9	2	449	469
10	2	466	484
11	2	484	500
12	2	502	517
13	Exceptionnel		530

SMIC: 1 589,47 € Brut / IM 340

Passage à la distinction de SVT Principal

Passage de SVT à SVT Brigadier

Proposition de passage sur dossier 1^{er} SVT

1 ^{ER} SURVEILLANT / MAJOR PROPOSITION				
CFDT				
Echelon	Durée	Indice Majoré		
1	2	445		
2	2	464		
3	2	477		
4	2	497		
5	2	518		
6	2	542		
7	2	567		
8	2	583		
Exceptionnel		595		
Passage de 1 ^{er} Svt à Major				

Revendications CFDT Pénitentiaire

LA CFDT DEMANDE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA SCOLARITE POUR L'ENSEMBLE DES ELEVES PASSANT PAR L'ENAP :

La CFDT demande que l'ISS soit acquise pendant toute la durée de la carrière. Il est inacceptable, que la formation ou les perspectives d'évolution de carrière soient freinées par cette suspension d'indemnité. La CFDT pénitentiaire rappelle que M. RIDEL a précisé lors de la présentation du budget de l'AP, que la formation continue était une de ses priorités.

Il serait opportun, de joindre les actes à la parole.

Cette situation freine les agents pour des évolutions de carrière, prive le droit de se former et plonge une partie des personnels dans des situations financières catastrophiques (voir les rapports de la CAFI sur les demandes d'aide) Vient s'ajouter la perte financière liée à la profession (HS, Nuits, heures dominicales, etc...)

PASSAGE EN CATEGORIE B POUR LE C.E.A

La revendication des agents ainsi que celle de la Cfdt, est le passage en catégorie B pour l'ensemble du CEA. Il n'est pas très logique que votre personnel, représentant la 3^{ème} force de sécurité publique soit oublié des gouvernements successifs.

Pourquoi cette injustice ?
A quand une véritable reconnaissance ?

La CFDT propose le passage en catégorie B pour le C.E.A à partir du 9ème échelon de Brigadier pour faciliter le recrutement avec le niveau 5 (CAP, BEP, BEPC, ...) sachant que le recrutement intègre 87% de bacheliers.

NB: PASSAGE DE TOUS LES OFFICIERS EN CATEGORIE A

BONIFICATION DE 1/5^{ème}:

La bonification du $5^{\rm ème}$ doit être acquise sur l'ensemble de la carrière et ce, même en cas de changement de corps au sein du Ministère de la Justice.

CFDT PENITENTIAIRE

505 Rue de Cuincy BP 707 59507 DOUAI Mail: cfdt@cfdtpenit.org

Tel: 03.61.16.23.15